

Le dossier médical

CONTEXTE

Dans le cadre de dossiers de responsabilité médicale, la tenue du dossier se doit d'être maîtrisée. Le dossier est un outil au service de la preuve, et sa bonne tenue est un atout majeur dans la prise en charge du patient par une équipe pluridisciplinaire. C'est le moyen d'assurer la meilleure continuité des soins, dans un souci de gestion des risques.

> Objectifs de la formation

Formation à la tenue du dossier médical, sous le prisme de la communication avec le patient, le secret médical, la tenue et la conservation des données de santé

> Le pré requis: bases de connaissance en matière de droits des patients, des échanges avec les proches et la personne de confiance, du secret médical et du travail en équipes pluridisciplinaires.

> Modèles pédagogiques

Cours magistral avec exemples pratiques

> Objectifs pédagogiques

Acquérir des connaissances approfondies du secret médical, de la tenue du dossier et des droits des patients, sous l'angle de la responsabilité médicale et des devoirs des soignants.

> Dispositif suivi et évaluation

Etat des lieux des participants

Grille d'évaluation de fin de formation

Grille d'évaluation une semaine après la formation

> Durée de la formation

4 heures

> Intervenant

Avocat au droit de la santé

> Programme

Pré test

Introduction : rappel : les droits des patients

1 ère partie : le contenu du dossier médical

- les informations recueillies lors des consultations externes, à l'accueil ou lors de l'hospitalisation
- les informations établies à la fin du séjour
- les informations non communicables

Contenu du dossier :

- Tenue du dossier – éléments à mentionner
- Le cas des prescriptions médicales
- La personne de confiance

Point sur le dossier médical partagé

2 ème partie: L'accès au dossier médical

- Droit d'accès au dossier médical
- La charte de la personne hospitalisée
- Communication aux ayants droit
- Communication au praticien à l'origine de l'hospitalisation
- Conservation du dossier médical

Conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social (Articles R1110-1 à D1110-3-4)

- Dossier médical et secret professionnel
- La responsabilité des soignants
- Problèmes de confidentialité et protection du dossier médical

Conclusion : les outils à la disposition des soignants

- Gestion des risques
- Recommandations de bonnes pratiques

Evaluation à chaud

> Publics concernés

aides-soignants, infirmiers, soignants, personnel administratif des établissements de santé

DELAIS D'ACCES

Aucun

N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins spécifiques en contactant notre référent handicap:

Christine DECLERCQ - c.declercq@niceoevent.com